

Compte Rendu de l'Assemblée Générale de la FASE.

Fédération des Apiculteurs du Sud-Est

Le mardi 27 août 2019, la Fédération des Apiculteurs du Sud-Est a tenu son assemblée générale à Riez dans la salle des associations de la commune.

Son Président Mr Jean-Marie Béguin ouvre l'assemblée à 9 h 45 par un mot de remerciement aux apiculteurs pour leurs participations et déplacements.

Dans ces quelques paroles de bienvenue est évoqué le caractère particulièrement délicat de l'activité apicole sur l'année qui vient de s'écouler.

Parole est ensuite donnée au trésorier pour présenter l'état financier des comptes (courant et épargne).

- Le compte courant avec ses différents mouvements et sa disponibilité (6 310 €).

Il est relevé sur ces instants la difficulté rencontrée pour recouvrer la cotisation annuelle.

Il est à remarquer que 3 structures avaient prévues de s'acquitter de cette cotisation pour l'occasion, elles en sont remerciées.

- Le compte épargne possède actuellement des avoirs non disponibles.

Ce compte épargne n'ayant pas été sollicité depuis plusieurs années, il a été conformément à la récente loi jugé inactif et dirigé par son agence bancaire vers la caisse des dépôts et consignation.

A la connaissance de cette situation les responsables de la Fédération (Président – Trésorier) ont engagés une procédure de restitution auprès de la Caisse des dépôts, le traitement du nombre important de dossier occasionne actuellement un délai supérieur à (12 mois).

Apparaissent ensuite les échanges apicoles relevant du parcours de l'année :

- a) Il est regretté le manque de communication entre les GDS départementaux de la région pour une lutte coordonnée face au Varroas notamment l'utilisation de matière active intermédiaire afin de « retarder » les phénomènes d'accoutumances.
- b) Il est également fait remarque de façon appuyer sur la situation d'apport de matériel vivant (reines, essaims) en provenances d'Italie (certes contrôlé mais... ?) faisant courir le risque d'infestation (Athienae Thumida) à nos exploitations, il est rappelé que actuellement seul est prévu face à ce fléau l'application du dit principe de précaution (la destruction du rucher incriminé).
- c) Pour ce qui est de l'état des colonies actuellement il est relevé de façon générale une pénibilité à l'intérieur des ruches (population faible, une approche très irrégulières des réserves et une timide relance de ponte certainement la météo pas très favorable à la reprise de ponte).

Le frelon asiatique marque sa présence sur tout le territoire.

Est ensuite les échanges ont portées sur l'état des récoltes par département :

Département	(04)	(05)	(06)	(13)	(83)	(84)
Récolte Toutes fleurs.	1 à 2 kg	10			5	Non
Récolte en lavandes	6	10	10	10	6	représenté

Il est relevé au cours de cet exposé de production le besoin d'un accord commun entre département afin d'harmoniser l'approche des données (rucher sédentaire, rucher transhumant, ruches retenues pour le calcul, etc...).

Les prix observés sur le marché reste sensiblement identiques à ceux évoqués lors de la saison précédente, est fait remarque d'un marché timide particulièrement sur le vrac.

La démarche de pratique bio engage une plus-value sur le prix de détail mais le repère **bio** engage le client à des questionnements sur les modes de production.

Prix au kilo	En gros	Au détail
Lavandes	8,5 – 9,5	15 à 20
Montagne	Pas de marché	14 à 18
Fleurs	6,5 à 7,5	14 à 18

Il est fait remarque en cette période estivale de contrôles appuyés sur les marchés par le service des fraudes avec principalement rappel à la réglementation (étiquetage, exposition réglementaire pour les produits délicats etc...).

Concernant l'appellation « montagne » il est posé la question sur son mode d'attribution

L'utilisation de l'appellation « montagne » (relève des documents interne de l'exploitation).

En cohérence avec les déclarations annuelles d'emplacement de ruchers, registre d'élevage, cahier miellerie, pour la traçabilité du produit.

Election du bureau :

En fin de séance un appel à candidature est fait aucun nouvel engagement n'apparait, il est proposé après accord et unanimité des présents de reconduire le bureau en l'état.

Mr BEGUIN Jean-Marie, Président,
Mr GALDINO Jean-Louis, Vice-Président,
Mr MOREAU François, Secrétaire,
Mr GUENNEC Patrick, Trésorier.

Repas pris en commun.

Fin d'Assemblée Générale à 12 h 00, un repas convivial en commun regroupant une vingtaine d'apiculteurs, entretenu de discussion informelle mais toujours intéressante.

Jean-Marie BEGUIN

*Nota : il a été remarqué l'absence de Mr François MOREAU secrétaire de la Fédération, Après connaissance de la situation il s'avère que Mr François MOREAU n'est nullement responsable de cette absence. La responsabilité de ce manquement en revient au président Mr Jean-Marie BEGUIN qui lors de l'envoi des convocations le 28 juillet 2019 n'a pas porté l'attention nécessaire à la rédaction des adresses mail et s'en est donc suivi ce regrettable manquement pour le jour de l'AG.

Avec mes sincères regrets pour ce dysfonctionnement